

RÉGLEMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Afin de garantir votre droit de profiter de vos vacances en compagnie de votre animal de compagnie et de respecter l'espace et la tranquillité des autres hôtes qui séjournent chez nous, **les règles suivantes ont été établies**:

- Vous demandons de nous informer avant votre arrivée, au moment de la réservation, que vous voyagez avec un animal de compagnie.
- Des frais de **20€/nuît** seront appliqués. Les animaux domestiques jusqu'à 25 kg sont autorisés dans les chambres avec accès extérieur.
- En tant que propriétaire, vous avez l'obligation de maintenir l'animal dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité. L'animal doit être vermifugé, vacciné et exempt de puces et de tiques. À l'arrivée, la carte d'identité ou le passeport de l'animal peut être demandé pour le prouver.
- En tant que propriétaire, vous serez responsable du comportement et des dommages causés par votre animal de compagnie au-delà du nettoyage de la chambre, par exemple à des tiers ou au mobilier de l'hôtel. Le montant des dommages sera facturé sur la facture finale de votre séjour.
- Votre animal de compagnie n'est pas autorisé à faire ses besoins dans l'enceinte de l'hôtel. Nous vous invitons à vous promener dans les environs proches et à toujours ramasser ses excréments et diluer son urine.
- Votre animal de compagnie n'est pas autorisé à faire ses besoins dans l'enceinte de l'hôtel. Nous vous invitons à vous promener dans les environs proches et à toujours ramasser ses excréments et diluer son urine.
- Dans les parties communes, l'animal doit être tenu en laisse courte, dans vos bras ou dans sa caisse de transport. Si vous amenez un chien potentiellement dangereux, il doit porter une muselière et être tenu en laisse de moins de 2 mètres, vous ne pouvez amener qu'un seul chien de ces caractéristiques.
- L'animal doit toujours être surveillé par un adulte.
- Si vous devez laisser votre animal seul dans la chambre :
 - Ne le faites pas s'il devient nerveux, s'il pleure ou s'il aboie.
 - Soyez toujours présent à l'hôtel.
 - Utilisez le panneau "Ne pas déranger".
 - Les heures de nettoyage des chambres doivent être convenues avec notre personnel de ménage. Dans le cas contraire, la chambre ne sera pas nettoyée.
 - Vous devez laisser un numéro de téléphone de contact à la réception en cas de problème.
- Il **n'est pas permis d'accéder** avec son animal de compagnie à ¹:
 - ✘ Le restaurant, le bar ou les terrasses intérieures, la salle de sport, le terrain de paddle et la piscine.
- Il peut rester:
 - ✓ Dans les jardins et autres espaces extérieurs (parking, zone des tortues, terrasse extérieure du bar et du restaurant).
- Nous vous demandons de faire preuve de considération à l'égard des clients qui sont craintifs, phobiques ou allergiques à votre animal de compagnie. Le confort de nos clients est d'une importance capitale pour l'hôtel.
- Veuillez ne pas baigner ou nettoyer votre animal dans les douches ou les baignoires de l'hôtel, et ne pas utiliser les serviettes de l'hôtel pour sécher votre animal s'il est mouillé.
- Nous demandons à votre animal de ne pas monter sur les lits ou les canapés sans votre propre literie pour le protéger.

Nous vous recommandons de vous assurer que votre animal sera à l'aise en dehors de sa zone de confort avant de venir. Apporter son lit, ses jouets peut contribuer à le calmer. Enfin, n'oubliez pas de toujours le transporter avec son collier au cas où il se perdrait.

¹ À l'exception des chiens d'assistance, comme établi par la loi 5/2018, du 21 décembre, sur l'accès à l'environnement pour les personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance. Doivent être identifiés. Ils seront également exemptés de payer le supplément de séjour.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Veillez compléter les informations demandées et renvoyer ce document à la réception :

DATA DONNÉES

Nom de l'animal

Race :

Nom du propriétaire :

Chambre :

Heure convenue pour le nettoyage de la chambre :

Numéro(s) de téléphone de contact (au moins un, et autant que vous le jugez nécessaire) :

Souhaitez-vous informer notre personnel des conditions ou besoins particuliers de votre animal ?

CONFORMITÉ

En guise de preuve de conformité, M/Mme _____, résidant dans la chambre numéro _____ de l'Hôtel Alga, signe ce document par lequel il/elle confirme avoir lu et compris les règles de coexistence énoncées ci-dessus et les accepte pour la durée du séjour de son animal de compagnie.

Hôtel Alga, Calella de Palafrugell, à _____ de _____ de _____